



Embauchée pendant rachat de ma future société

Par **PCLG**, le **02/07/2019** à **12:04**

Bonjour, rn rn J'ai démissionné de mon ancienne boîte (un très grand groupe) pour rejoindre un autre très grand groupe. J'ai signé la promesse d'embauche avant de démissionner bien sûr. Jusque là, tout va bien, je fais mon préavis comme prévu. rn rn Seulement, 3 semaines avant mon arrivée dans ma nouvelle société, la DRH m'annonce que la filiale dans laquelle je devais travailler est cédée à un autre groupe, beaucoup plus petit et moins prestigieux (objectivement !). J'ai refusé des offres d'autres sociétés prestigieuses que j'aurais largement privilégiées si j'avais été en connaissance de cause. rn rn Aujourd'hui, suite au rachat de la filiale, une réunion animée par le DG et la DRH a eu lieu avec les effectifs et j'ai appris que mon poste de Responsable adjoint est devenu un poste de simple collaborateur. rn rn Je me sens trahie par mon employeur pour le fait de ne pas m'avoir prévenue du rachat pendant toute la période d'embauche. Il m'a mise devant le fait accompli 3 semaines avant mon arrivée, alors que j'avais déjà démissionné. Je ne pouvais plus reculer. rn rn Aujourd'hui, même si le ressenti n'a aucune valeur juridique, je me sens mal, je sens qu'ils poussent les effectifs à la démission et je souhaiterais me retourner contre eux pour obtenir gain de cause. rn rn Que puis-je faire ? Quels sont mes droits ? rn rn Merci beaucoup